



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2023-59-MP

OBJET : 22FCSVETEMENTSEPI - FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)- CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant le marché 18FCSVETEPI qui est arrivé à son terme, il est nécessaire, afin d'optimiser les achats de vêtements de travail et d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour l'ensemble des services, de relancer un marché sous forme d'un accord-cadre avec maximum (articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique) qui donnera lieu à la conclusion de bons de commande. A ce titre, une consultation a été lancée le 20 décembre 2022 avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 30 janvier 2023 ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir la société SUD OUEST EPI de Samazan (47), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse et répond en tous points aux critères attendus, pour assurer la fourniture et la livraison des vêtements de travail et des EPI pour l'ensemble des services de Fumel Vallée du Lot, avec un maximum de 20 000 € HT/an ;

2°) – De signer les pièces du marché ;

3°) – De préciser que le marché est conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible 3 fois par période de 12 mois, soit un total de 48 mois ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20230411-D2023_59_MP-AR
Reçu le 13/04/2023

4°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 11 avril 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 13 avril 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 13 avril 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com